

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 12 février 2020**

Communication n° 07/02.2020

Objet: naturalisations

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La nouvelle loi sur les naturalisations est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

A cet effet, nous souhaitons vous faire part de quelques chiffres concernant l'année écoulée :

Dossiers de naturalisation en cours de traitement auprès de la commune :	6
Dossiers de naturalisation en cours de traitement auprès du canton (après la phase communale) :	4
Sessions organisées pour le test de connaissances élémentaires :	3
Auditions facultatives faites par la Commission des naturalisations :	0

De plus, 17 dossiers traités sous l'ancien régime sont encore en cours de procédure auprès du canton. Tandis que 8 personnes ont déjà été naturalisées sur la base de cette nouvelle loi. En effet, des délais précis doivent maintenant être appliqués tout au long de la procédure, ce qui n'était pas le cas avec l'ancienne loi.

La Municipalité

Saint-Prex, le 12 février 2020/ms – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41